



ECOLE INFIRMIERES PUERICULTRICES

PROJET PEDAGOGIQUE

2016- 2017



ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES
Pôle de Formation des Professionnels de Santé
Centre Hospitalier Universitaire
Rue Henri le Guilloux
35033 RENNES cedex



TABLE DES MATIERES

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	2
- FINALITE DE LA FORMATION	3
- VALEURS PEDAGOGIQUES	4
- FONDEMENTS DU PROJET	4
- MODELISATION.....	5
- METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES.....	6
II. ORGANISATION DE LA FORMATION	7
- REPARTITION DES TEMPS DE FORMATION DANS L'ANNEE	8
- ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE.....	9
- ORGANISATION DES STAGES	12
III. EVALUATION ET CERTIFICATION	13
IV. L'ECOLE D'INFIRMIERES PUERICULTRICES	14
- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL AUJOURD'HUI	14
- LES INSTANCES DE FORMATION.....	15
- L'ECOLE DEPUIS SA CREATION.....	16
- L'EQUIPE	17
V. VIE ETUDIANTE	18

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document, réajusté en vue de l'accueil de chaque nouvelle promotion, présente le projet pédagogique élaboré par l'équipe pédagogique de l'école d'infirmières puéricultrices de RENNES.

C'est un outil de référence permettant aux étudiants et différents partenaires de l'école, de comprendre le dispositif de formation et les modalités d'évaluation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice.

- **FINALITE DE LA FORMATION : SE FORMER AU METIER D'INFIRMIERE PUERICULTRICE**

Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, elle mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et de développement de l'enfant de façon à mettre en œuvre un projet de soins et d'éducation pour et avec l'enfant et sa famille.

Au sein d'une équipe pluri professionnelle elle prend soin des enfants dans une approche globale pour maintenir, restaurer et promouvoir leur santé.

Responsable d'une structure d'accueil du jeune enfant, elle est garante du projet d'établissement et anime une équipe pluri professionnelle.

La formation vise à acquérir un positionnement professionnel spécifique, à affirmer une nouvelle identité professionnelle et à garantir un niveau d'expertise attendu dans les situations rencontrées.

Dans l'attente d'un dispositif de formation réingénierié, l'équipe pédagogique a fait le choix d'intégrer le développement des compétences comme composantes du processus de professionnalisation et s'appuie sur le référentiel de 8 compétences, validé par la DHOS en 2009 :

1. *Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents*
2. *Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant*
3. *Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé*
4. *Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité*
5. *Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance*
6. *Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents*
7. *Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants*
8. *Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques*

- VALEURS PEDAGOGIQUES

L'équité est une des valeurs de l'équipe pédagogique qui accompagne individuellement et collectivement les étudiants dans leur parcours de professionnalisation.

L'engagement attendu, dans une réciprocité, se contractualise en début de formation.

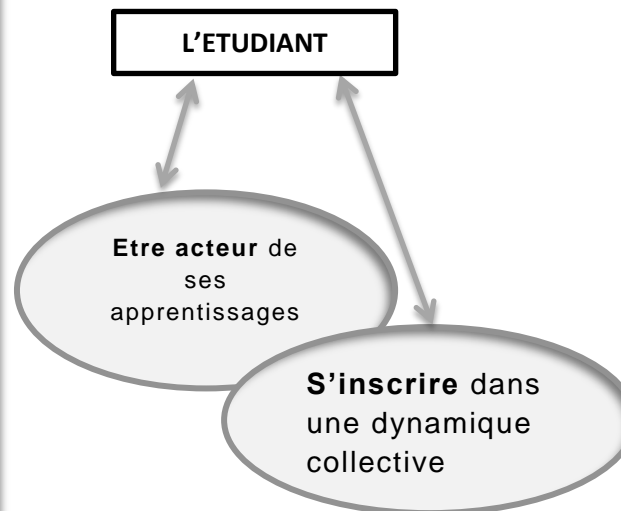
Le respect des autres et l'attention portée à soi-même s'imposent pour un fonctionnement de groupe harmonieux.

- FONDEMENTS DU PROJET

L'alternance : une logique de professionnalisation et de construction identitaire

L'alternance, va au-delà d'un simple aller-retour de l'étudiant entre la formation à l'école et les secteurs d'activité : elle doit lui permettre de faire des liens à partir des expériences vécues, d'analyser et de donner du sens à sa pratique.

L'étudiant apprend à se positionner dans une équipe pluri professionnelle et dans les situations rencontrées auprès de l'enfant et de sa famille.



Une pédagogie du questionnement pour développer une pratique réflexive

Le projet amène l'étudiant à devenir un praticien autonome et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

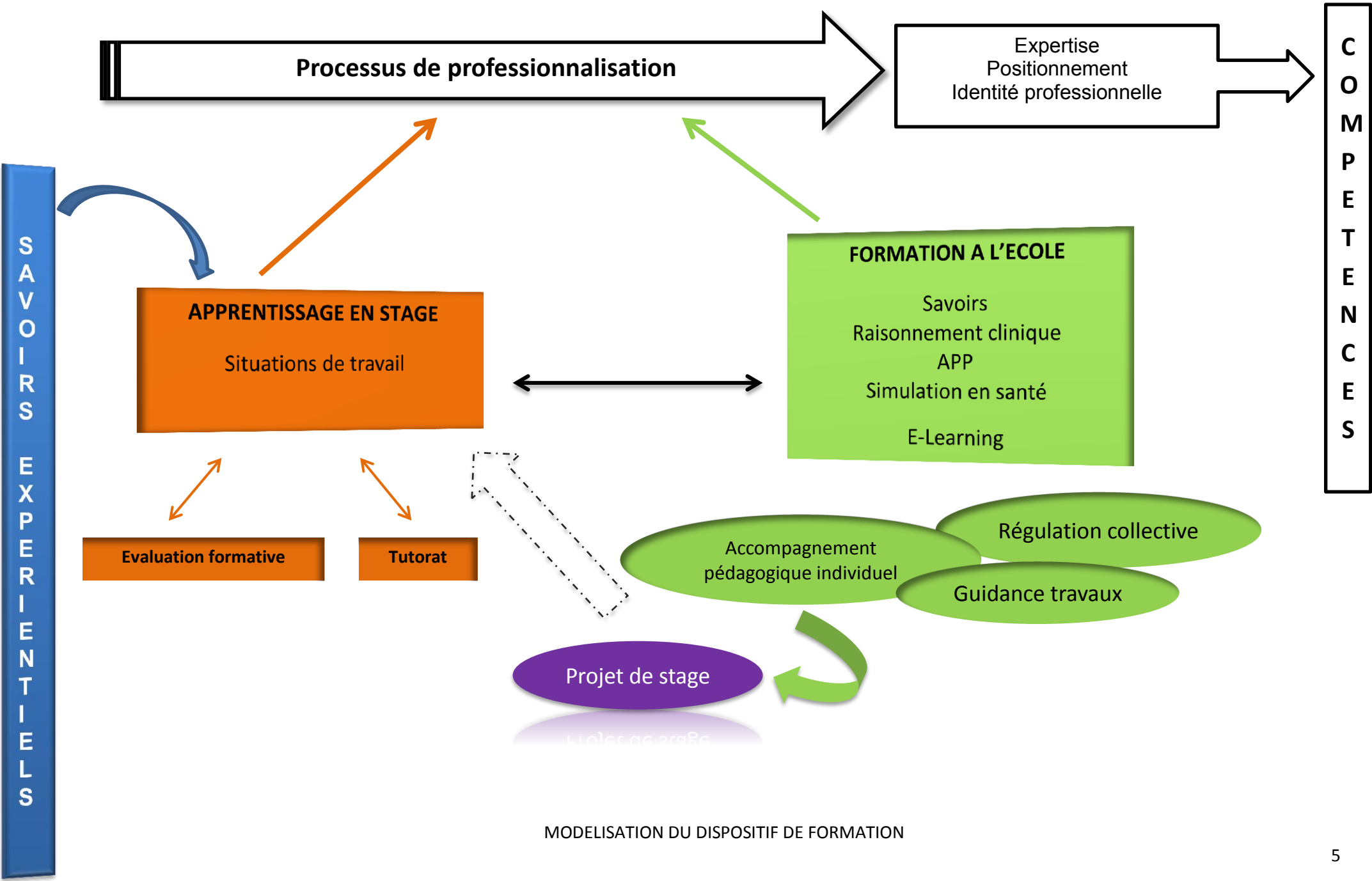
En adoptant une posture réflexive, l'étudiant prend conscience de son action en situation, de ses mécanismes d'apprentissage et de ses habiletés à faire.

Démarche qualité

Elle engage l'équipe dans la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes.

Le dispositif est évalué auprès des apprenants et des partenaires. Les résultats de cette évaluation leur sont restitués sur des temps dédiés permettant échanges et régulation.

La démarche qualité permet le réajustement du projet et lui donne une visibilité par une communication interne et externe.



MODELISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

- METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

L'école propose des approches pédagogiques basées sur le socioconstructivisme. L'équipe pédagogique s'inscrit dans une dynamique d'innovation pédagogique et de recherche, renforcée par la création du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS).

Avec un projet visant l'autonomie de l'étudiant, l'autoformation est privilégiée et encouragée.

L'équipe s'appuie sur différentes **méthodes pédagogiques**. Les outils privilégiés par l'équipe sont :

- **Approche systémique** : aide à regarder et comprendre les relations humaines. Pour l'équipe pédagogique, cette approche permet à l'étudiant(e) de développer de nouvelles compétences relationnelles, de regarder différemment les systèmes humains et d'analyser les situations vécues en posant quelques hypothèses. Trois demi-journées sont prévues en demi-groupes dans l'année.
- **Analyse des Pratiques Professionnelles** : c'est un dispositif qui a pour objectif de placer l'étudiant(e) dans une démarche qui tend à se décentrer du connu et des certitudes pour donner du sens à son action et ainsi s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Les séances sont prévues au moins trois fois dans l'année.
- **Simulation en santé** : c'est une technique d'apprentissage qui permet à l'étudiant de vivre des situations de travail complexes les plus proches possibles de la réalité professionnelle et cela en toute sécurité. Encore émergente en France, cette approche recommandée par l'HAS, est déployée à l'école au sein du Capsim (centre d'apprentissage par la simulation des écoles) depuis 2015. Plusieurs scénarii, recouvrant les différents secteurs d'activité de la puéricultrice, sont proposés.
- **e-learning** : des séquences d'enseignement sont organisées sur la plateforme de formation. La formation à distance peut ainsi se décliner sur des temps choisis par l'étudiant. Un tutorat du formateur existe pour accompagner l'étudiant si besoin.
- **Jeux de rôles**

Le projet de l'équipe pédagogique met l'accent sur la formation des étudiants :

- à l'**observation professionnelle**
- au **raisonnement clinique** en puériculture à l'**inter professionnalité** (Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture, école d'Educatrice de Jeunes Enfants...)
- à l'**écriture professionnelle** (transmissions, synthèses, rapports, articles...)
- à la **recherche en soins**
- à la **communication de leurs travaux** (animation de réunions, posters, publication, congrès, concours, prix...)

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre																	
J	1	S	1	M	1	F	J	1	D	1	F	M	1	5	M	1	9	S	1	L	1	F	J	1	S	1	M	1	V	1											
V	2	D	2	M	2	44	V	2	L	2	J	J	2	J	2	D	2	M	2	V	2	D	2	M	2	31	S	2													
S	3	L	3	J	3	S	S	3	M	3	V	V	3	V	3	L	3	M	3	18	S	3	L	3	J	3	D	3													
D	4	M	4	V	4	D	D	4	M	4	1	S	S	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	V	4	L	4	Fin												
L	5	36	M	5	40	S	S	5	L	5	J	J	5	D	5	D	5	M	5	14	V	5	L	5	M	5	27	S	5	M	5										
M	6	J	J	6	D	D	6	M	6	V	V	6	L	L	6	L	6	J	J	6	S	6	M	M	6	J	J	6	D	D	6	M	6								
M	7	R	V	7	L	L	7	M	7	49	S	S	7	M	7	M	M	7	V	V	7	D	D	7	M	M	7	23	V	V	7	L	L	7	J	J	7				
J	8	S	S	8	M	M	8	J	J	8	D	D	8	M	8	6	M	M	8	10	S	S	8	L	L	8	F	J	J	8	S	S	8	M	M	8	V	V	8		
V	9	D	D	9	M	M	9	45	V	V	9	L	L	9	TP	J	J	9	J	J	9	D	D	9	M	M	9	V	V	9	D	D	9	M	M	9	32	S	S	9	
S	10	L	L	10	J	J	10	S	S	10	M	M	10	TP	V	V	10	V	V	10	L	L	10	M	M	10	19	S	S	10	L	L	10	J	J	10	D	D	10		
D	11	M	M	11	V	V	11	F	D	D	11	M	M	11	S	S	11	S	S	11	M	M	11	J	J	11	D	D	11	M	M	11	V	V	11	L	L	11			
L	12	M	M	12	41	S	S	12	L	L	12	TP	J	J	12	2	D	D	12	D	D	12	M	M	12	V	V	12	L	L	12	M	M	12	28	S	S	12	M	M	12
M	13	J	J	13	D	D	13	M	M	13	TP	V	V	13	L	L	13	L	L	13	J	J	13	S	S	13	M	M	13	J	J	13	D	D	13	M	M	13			
M	14	37	V	14	L	L	14	M	M	14	S	S	14	M	M	14	M	M	14	V	V	14	D	D	14	M	M	14	24	V	V	14	L	L	14	J	J	14			
J	15	S	S	15	M	M	15	J	J	15	50	D	D	15	M	M	15	7	M	M	15	11	S	S	15	L	L	15	J	J	15	S	S	15	M	M	15	V	V	15	
V	16	D	D	16	M	M	16	46	V	V	16	L	L	16	J	J	16	J	J	16	D	D	16	M	M	16	V	V	16	D	D	16	M	M	16	33	S	S	16		
S	17	L	L	17	J	J	17	S	S	17	M	M	17	V	V	17	V	V	17	L	L	17	M	M	17	20	S	S	17	L	L	17	J	J	17	D	D	17			
D	18	M	M	18	V	V	18	D	D	18	M	M	18	3	S	S	18	S	S	18	M	M	18	J	J	18	D	D	18	M	M	18	V	V	18	L	L	18			
L	19	M	M	19	42	S	S	19	L	L	19	J	J	19	D	D	19	D	D	19	M	M	19	16	V	V	19	L	L	19	M	M	19	29	S	S	19	M	M	19	
M	20	J	J	20	D	D	20	M	M	20	V	V	20	L	L	20	L	L	20	J	J	20	S	S	20	M	M	20	J	J	20	D	D	20	M	M	20				
M	21	38	V	21	L	L	21	M	M	21	51	S	S	21	M	M	21	M	M	21	V	V	21	D	D	21	M	M	21	25	V	V	21	L	L	21	J	J	21		
J	22	S	S	22	M	M	22	J	J	22	D	D	22	M	M	22	8	M	M	22	12	S	S	22	L	L	22	J	J	22	S	S	22	M	M	22	V	V	22		
V	23	D	D	23	M	M	23	47	V	V	23	L	L	23	J	J	23	J	J	23	D	D	23	M	M	23	V	V	23	D	D	23	M	M	23	34	S	S	23		
S	24	L	L	24	J	J	24	S	S	24	M	M	24	V	V	24	V	V	24	L	L	24	M	M	24	21	S	S	24	L	L	24	J	J	24	D	D	24			
D	25	M	M	25	V	V	25	D	D	25	M	M	25	4	S	S	25	S	S	25	M	M	25	J	J	25	D	D	25	M	M	25	V	V	25	L	L	25			
L	26	M	M	26	43	S	S	26	L	L	26	J	J	26	D	D	26	D	D	26	M	M	26	V	V	26	L	L	26	M	M	26	30	S	S	26	M	M	26		
M	27	J	J	27	D	D	27	M	M	27	V	V	27	L	L	27	L	L	27	J	J	27	TP	S	S	27	M	M	27	J	J	27	D	D	27	M	M	27			
M	28	39	V	28	L	L	28	M	M	28	52	S	S	28	M	M	28	M	M	28	V	V	28	TP	D	D	28	M	M	28	26	V	V	28	L	L	28	J	J	28	
J	29	S	S	29	M	M	29	J	J	29	D	D	29				M	M	29	13	S	S	29	L	L	29	TP	J	J	29	S	S	29	M	M	29	V	V	29		
V	30	D	D	30	M	M	30	48	V	V	30	L	L	30			J	J	30		D	D	30	M	M	30	TP	V	V	30	D	D	30	M	M	30	35	S	S	30	
		L	L	31		S	S	31	M	M	31			V	V	31								M	M	31	22		L	L	31	J	J	31							

	Cours
	Stages
	Congés

ENSEIGNEMENTS A L'ECOLE

	MATIN	APRES-MIDI	AMPLITUDE	TEMPS REEL DE COURS
Lundi	9h00 - 12h30	13h30 – 17h	7h	6h
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 – 17h	7h30	6h30
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 – 16h30	7h	6h
TOTAL	36h30 soit 31h30 d'heures effectives de cours			

Plusieurs modalités pédagogiques sont proposées:

- Travaux dirigés : TD
 - Travaux de groupe : TG
 - Travail personnel guidé : e-learning, guidance
 - Semaine Intégrative : à la fin de chaque semestre
 - Cours magistraux : CM : présence obligatoire dans les locaux du pôle de formation
- } Présence obligatoire (émargement)

Une attestation de présence mensuelle est adressée aux organismes financeurs et au Conseil Régional

Toute absence nécessite une autorisation à demander auprès du responsable pédagogique.

Congés

40 jours ouvrés sont répartis dans l'année avec 20 jours consécutifs en période estivale.

- **ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE**

Unités d'Enseignement EN TRANSVERSAL SUR LES 2 SEMESTRES

- UE 1.3 Raisonnement clinique en puériculture : il permet la mise en œuvre du projet de soin personnalisé auprès de l'enfant en collaboration avec les parents et l'équipe pluri professionnelle.
- UE 1.5 Alimentation de l'enfant et de l'adolescent
- UE 1.6 Enfant et adolescent en situation de handicap
- UE 2.1 Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille
- UE 2.4 Législation professionnelle et droits de l'enfant et de la famille
- UE 3.2 Processus pathologiques
- UE 4.5 Soins palliatifs et accompagnement des enfants et de leurs familles
- UE 4.6 Techniques de communication et d'observation du nouveau-né, de l'enfant, l'adolescent et la famille
- UE 5.4 Démarche d'amélioration continue de la qualité
- UE 7 Recherche en puériculture

2 SEMAINES D'INTEGRATION : du 3 au 7/04/2017 et du 28/08 au 4/09/2017

UE 8 Intégration des savoirs et posture professionnelle

SEMESTRE 1 : du 7/09/2016 au 24/02/2017

PERINATALITE

DEMARCHE PROJET EN EDUCATION POUR LA SANTE

COMPETENCES MOBILISEES : 1, 2, 3, 4

Les étudiants développeront des savoirs relatifs à :

- La physiologie et le processus de développement de l'enfant
- L'alimentation de l'enfant
- L'instauration des liens d'attachement parents/enfants et l'exercice des rôles parentaux
- Aux soins au nouveau-né et dans le soutien des compétences parentales
- La mise en place d'un projet de soin et/ou de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
- L'accompagnement des parents dans des contextes décisionnels concernant la santé et le bien être de leur enfant
- Aux indicateurs de santé, le cas échéant, les déficiences et les handicaps et leur incidence sur le processus de parentalité
- Aux pathologies néonatales et au prendre soin de l'enfant prématuré

Une ouverture à la dimension collective des besoins ou problèmes de santé de l'enfant et de sa famille sera engagée par le biais d'un travail de recherche réalisé en groupe dans le cadre de l'Education pour la Santé

Il s'agira de finaliser en groupe un Projet d'Education Pour la Santé (PEPS) et d'argumenter les résultats d'analyse et les actions proposées lors d'une animation de réunion avec des professionnels.

PRINCIPALES UE

- UE 1.1 Identité professionnelle, histoire et missions de l'IPDE
- UE 1.2 Philosophie de l'action, éthique et déontologie professionnelle
- UE 1.4 Promotion de la santé de l'enfant dans une approche de santé publique
- UE 2.2 Sociologie de la famille, approches ethnologiques et anthropologiques
- UE 3.1 Biologie et physiologie d'un être en développement
- UE 4.1 Soins et surveillance clinique de nouveau-né en période néonatale
- UE 6.4 Démarche projet

SEMESTRE 2 : du 27/02/2017 au 4/09/2017

DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT DU PRE ADO ET DE L'ADOLESCENT

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET PSYCHOPEDAGOGIE

*PRENDRE SOIN DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT MALADE EN SITUATION
DE DANGER ET/OU PORTEUR DE HANDICAP*

COMPETENCES MOBILISEES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Les étudiants développeront des savoirs relatifs à :

- Au développement de l'enfant jusqu'à 10 ans, du pré ado et de l'adolescent
- Aux différentes pathologies pédiatriques
- La politique institutionnelle et le cadre réglementaire relatifs aux modes d'accueil du jeune enfant
- Aux différents courants pédagogiques et activités psychopédagogiques
- L'enfant en danger, le repérage des situations à risques ou préoccupantes, les mesures et procédures de protection de l'enfant
- Aux écrits professionnels
- Aux déficiences et le handicap
- Aux soins palliatifs
- La gestion des risques
- La fonction managériale en EAJE
- La réflexion professionnelle sur le rôle dans l'accompagnement des familles lors de l'hospitalisation de leur enfant ou lors de son entrée en établissement et service d'accueil du jeune enfant

- L'analyse des situations d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en situation d'altération de santé ou accueillis en structure d'accueil ou porteurs de handicap ou en situation de danger

Le travail de recherche en puériculture (dénommé projet professionnel) axé sur l'analyse des fonctions de la puéricultrice contribuera à argumenter ses compétences et à construire une nouvelle identité professionnelle.

PRINCIPALES UE

- UE 1.7 Protection de l'enfance
- UE 2.3 Théories d'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie
- UE 4.2 Soins et surveillance clinique de l'enfant et l'adolescent
- UE 4.3 Techniques d'éveil et de développement
- UE 4.4 Soins spécifiques aux enfants atteints de troubles psychologiques et psychiatriques
- UE 5 Management

- ORGANISATION DES STAGES

Un parcours de stage individualisé

Chaque étudiant élabore son projet de stages. Il est argumenté auprès de l'équipe pédagogique et suppose une négociation avec ses pairs

5 stages de 4 semaines (35 heures)

- Maternité
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Néonatalogie
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et infantile



Deux évaluations formatives sont organisées lors des 3 premières périodes de stage pour chacun des élèves. Ces évaluations, individuelles ou collectives, favorisent le développement des compétences et la progression de chaque étudiant dans sa professionnalisation. Elles sont complémentaires de l'accompagnement proposé par les professionnels de proximité et les tuteurs de stage avec lesquels un travail de collaboration sera valorisé en 2016-2017.

- Le planning organisé par le maître de stage, doit être transmis par mail à l'assistante administrative au cours de la première semaine de stage. Les changements survenant au cours du stage doivent également être communiqués.
- Aucune heure supplémentaire n'est récupérable.
- Au cours de l'année, une franchise de 35 heures maximum est accordée pour raisons de santé sur présentation d'un justificatif médical.
- Le règlement intérieur précise les modalités pour toute autre absence.

III. EVALUATION NORMATIVE ET CERTIFICATION

Action d'information en éducation pour la santé (PEPS)	Analyse d'un besoin de santé et animation de réunion Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Projet professionnel	Travail de recherche individuel Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain	Raisonnement clinique et activité professionnelle sur l'un des 2 derniers stages Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30
Evaluations écrites	3 épreuves Notation sur 30 points Niveau requis: 15/30 (moyenne des trois évaluations)
Evaluation de stage	A se former sur le terrain A perfectionner ses attitudes professionnelles A se situer dans le service A résoudre un problème de soins Notation: chaque capacité sur 10 points niveau requis: 5/10

- **DELIVRANCE DU DIPLÔME**

Délivrance du diplôme

- Notes atteignant la moyenne dans chaque domaine d'évaluation

Complément de scolarité (3 mois max.)

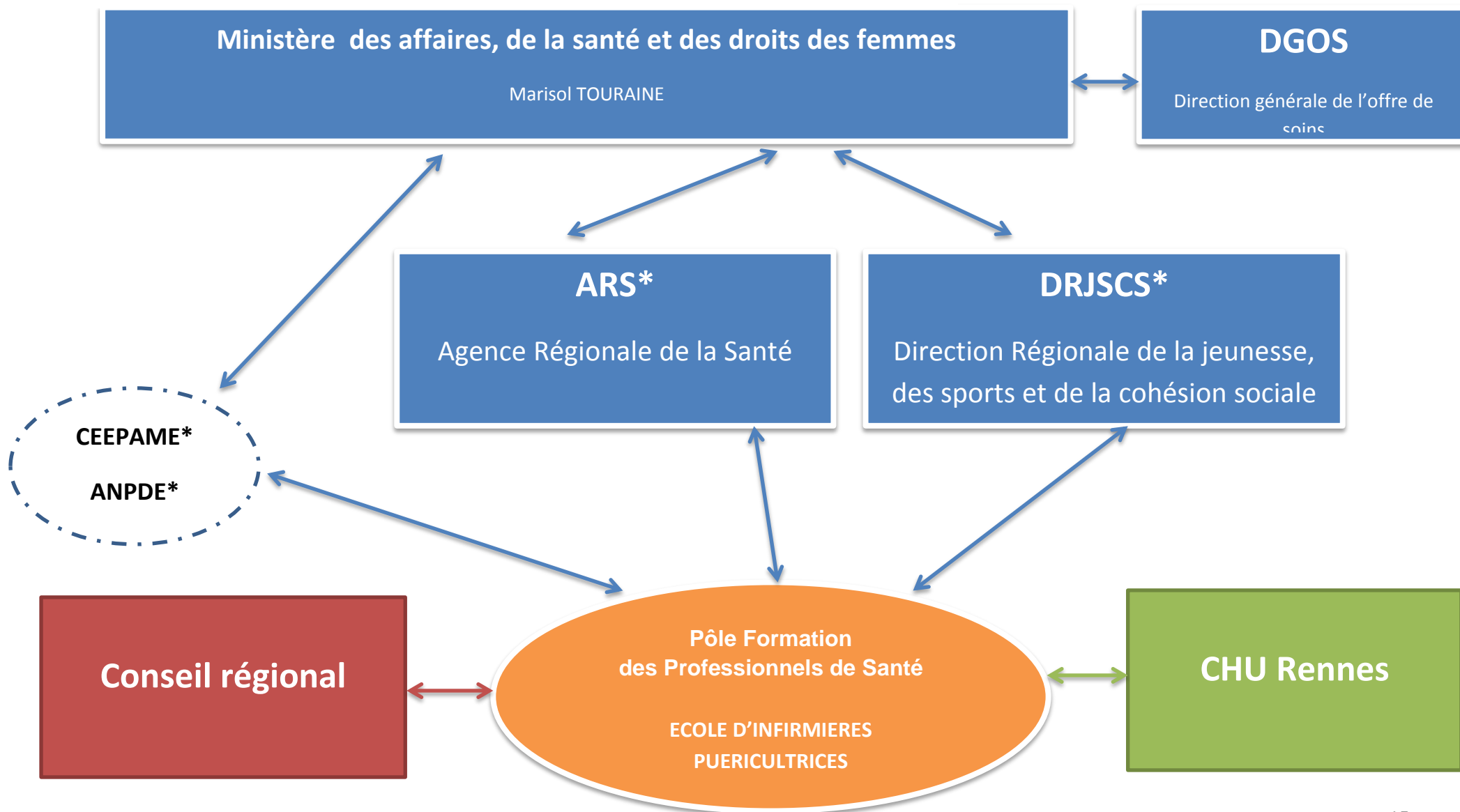
- Note moyenne ≥ 10 et < 15 points/30 aux contrôles de connaissances
- Et /ou note ≥ 10 et < 15 points /30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- Et/ou note moyenne sur l'année ≥ 3 et < 5 points/10 à l'une des 4 capacités évaluées en stage

Redoublement

- Note moyenne < 10 points/ 30 aux contrôles de connaissances
- et/ou si note < 10 points/30 à l'une des trois épreuves de synthèse
- et/ou si une note moyenne sur l'année < 3 points/10

IV. L'ECOLE DE PUERICULTRICES

- L'ECOLE ET SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



- LES INSTANCES DE LA FORMATION

<p style="text-align: center;">Le Conseil Technique Arrêté du 12.12.90 - titre IV - article 39 à 45</p>	<p style="text-align: center;">La Commission de contrôle Arrêté du 12.12.90 - titre V - articles 31 à 38</p>
<p>Le Conseil Technique est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des élèves. Il est constitué par arrêté de l'ARS. Il est composé de :</p> <p>Le Directeur de l'ARS ou son représentant, président : Mme C.BOST, conseillère pédagogique régionale.</p> <p>Deux membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur des soins ou son représentant : Mme Claudie GAUTIER, Coordinatrice générale du pôle de formation des professionnels de santé - Le Professeur d'Université, praticien hospitalier de pédiatrie : Pr A. BEUCHEE- PUPH filière néonatale- CHU Rennes <p>Deux représentants de l'organisme gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur adjoint des Ressources Humaines : Mme J.COURPRON - Le Directeur des soins: Mme M. COULAUD <p>Deux représentants des enseignants élus par leurs pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin qualifié en pédiatrie : Dr A. SAURET, PH- CHU Rennes - Un cadre formateur : Mme I. GENTILHOMME <p>Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans les établissements accueillant des élèves en stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur hospitalier : Mme S. Le Gall, cadre de santé puéricultrice, néonatalogie CHU Rennes - Secteur extra- hospitalier : Mme C. TAZE - cadre de santé puéricultrice, service PMI- Conseil départemental 56 <p>Deux représentants des élèves élus par leurs pairs.</p> <p>Mme N.BOUVIER, cadre supérieur de santé, responsable de la filière de formation des infirmières puéricultrices</p>	<p>Elle assure le contrôle permanent de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles et statue sur la situation de chaque élève. Elle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés, celle pouvant bénéficier d'un complément de scolarité, et enfin la liste des élèves autorisés à redoubler. Elle est composée de :</p> <p>Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, président : Mme Y. ALLAIN, inspecteur</p> <p>Le Directeur de l'ARS ou son représentant : Mme C.BOST, conseillère pédagogique</p> <p>Un pédiatre praticien hospitalier : Dr C. LALLEMANT, PH, filière néonatale CHU Rennes 35, titulaire</p> <p>Deux puéricultrices : pour le secteur hospitalier : Mme A.LAFOSSÉ, Cadre supérieur de santé puéricultrice, CHU Rennes et secteur extrahospitalier : Mme C. LANNIC, coordinatrice PMI, conseil départemental 56</p> <p>Une personne compétente en pédagogie : Mme C. LENOTRE, cadre de santé puéricultrice formateur IFSI, CHU RENNES</p> <p>Le directeur de l'école qui établit le procès- verbal, à l'issue de chaque réunion</p> <p>Les membres de cette commission et leurs suppléants ne peuvent ni siéger au Conseil Technique, ni être enseignants à l'école.</p> <p>Cette commission se réunit au maximum trois fois par an afin d'examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les modalités d'évaluation de la formation, • les sujets des épreuves, • les grilles et les critères de performance exigés, • les résultats obtenus aux différentes épreuves.

- L'ÉCOLE DE PUERICULTRICES DEPUIS SA CREATION

L'école de puéricultrices de RENNES est la seule école de la région Bretagne. Située au C.H.U. à Pontchaillou, au 2ème étage du bâtiment des Instituts de formation, elle est agréée pour accueillir 30 élèves. Les espaces sont mutualisés avec l'ensemble des écoles et instituts du pôle de formation.

Quelques dates

- **1er octobre 1957** : L'école d'infirmières de RENNES (école privée) est agréée pour la préparation au Diplôme d'Etat de Puéricultrice. Deux élèves sont formées cette année-là.
- **1964** : L'école passe du secteur privé au secteur public et est gérée par le C.H.U. de RENNES.
- **3 mars 1975**: Agrément de l'école de Puéricultrices qui devient alors autonome. Nomination d'une Directrice.
- **2005** : Financement de la formation par le Conseil Régional
- **2006** : Regroupement de trois écoles d'infirmiers spécialisés et IFMEM au sein d'une même coordination dirigée par un directeur de soins.
- **2015** : Création d'un pôle de formation avec l'ensemble des formations paramédicales et l'école de sages-femmes avec une directrice des soins, Mme Claudie GAUTIER, coordinatrice générale du pôle.

L'EQUIPE

- **Responsable de filière :**
 - Madame BOUVIER Nelly – Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé

- **Cadres de Santé Formateurs :**
 - Madame BOUSSEL Sylvie – Puéricultrice Cadre de santé à temps plein
 - Madame GENTILHOMME Isabelle – Puéricultrice Cadre de santé à temps plein

- **Assistante administrative sur différentes filières :**
 - Madame BERHAULT Anne-Solène

V. VIE ETUDIANTE

Se documenter



La **bulle**, centre multimédia, met à votre disposition une information actualisée pertinente et adaptée.

Quatre documentalistes vous accueillent et vous orientent dans votre recherche documentaire.

Des espaces de travail sont à disposition pour des travaux de groupe ou individuels.

S'informer, se former

Chamilo




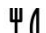


Plateforme de formation

MyK (v2)



Stages, notes, plannings, absences

Se restaurer

-  Cafétéria rez-de-chaussée
-  Restaurant du personnel
-  Restaurant universitaire
-  Espace « pique-nique »

S'exprimer

Le **conseil de vie étudiante** se réunit une fois par an.

Il a pour objectif de faire un point sur la vie de l'établissement, les besoins et les attentes des étudiants et des élèves.

Il se veut un moment d'échange bénéfique pour l'établissement et les apprenants.